

CORREZE DÉPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE.

Secrétariat Général
NG/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la donation de documents liés à l'accordéon par Monsieur POUJADE pour affectation au fonds des archives du Pôle Musées

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 2 du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°37 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième Adjoint,
- Considérant que la donation de documents concernant l'accordéon a été proposée au Pôle Musées par Monsieur Patrick POUJADE demeurant Le Bourg à Pandrignes (19150),
- Considérant que cette donation vient compléter le fonds des archives du Pôle Musées,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Monsieur Patrick POUJADE des documents suivants :

- 4 photographies
- 6 cartes promotionnelles d'accordéonistes
- 1 carte postale
- 1 disque 33 tours des Troubadours de Tulle (en 2 exemplaires)
- 7 médailles (6 de l'accordéon club de France et une de croix du combattant).

Cette donation, d'une valeur de 80 €, est vouée à intégrer le fonds des archives du Pôle Musées.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur POUJADE

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 07 AVR. 2023
Date et Réf. de l'accusé de réception : 07 AVR. 2023
AD 2u - 31032023



TULLE, le 31 mars 2023

Le Maire-Adjoint

Christiane MAGRY-JOSPIN